

ARRÊTÉ A/2026/101-MSHP/CAB/SGG
PORTANT NOMINATION D'UN CHEF DE SERVICE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE
L'HYGIÈNE PUBLIQUE

LA MINISTRE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'État ;
- Vu le Décret D/2026/005/PRG/SGG du 26 janvier 2026, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 janvier 2026, portant structure du Gouvernement ;
- Vu les Décrets D/2026/008, 009, 010 et 016 en dates du 02, 03, 04 février 2026, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2026/0019/PRG/SGG du 09 février 2026, portant Attributions des ministères et secrétariats généraux appartenant à la structure du gouvernement ;
- Vu le Décret D/2026/0020/PRG/SGG du 12 mars 2026, déterminant les services de la primature, des ministères et des secrétariats généraux appartenant à la structure du Gouvernement.

ARRÊTE :

Article 1^{ER} : Monsieur **Abraham SYLLA**, matricule **347363A**, précédemment cadre à la cellule de Communication du Gouvernement, est nommé Chef du Service Communication et Relations Publiques au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toute dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **22 APR 2026**.....2026

AMPLIATION

PRIMATURE :1
SGG :1
MTFP :1
MSHP/CAB :1
ARCH/INT :1/6



Madame Khaité SALL

